

Adoption des modalités de
réorientation des étudiants de
PACES vers une L2 Sciences

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE
DE L'ÉTUDIANT

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 avril 2016

Délibération 2016/04/CFVU-22

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le tableau des modalités de réorientation des étudiants de PACES vers une L2 Sciences (en pièce jointe)



Toulouse le 18 avril 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 3
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Règles concernant la réorientation des étudiants de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une L2 STS ou STAPS

La réorientation des étudiants inscrits en PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, vers d'autres parcours de Licence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est possible suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, qui prennent en compte les résultats obtenus au concours de l'année 2015/2016 et/ou 2014/2015.

Certains cas permettent l'accès de droit en licence 2^{ème} année (L2), d'autres cas nécessitent un dépôt de dossier de validation d'études en vue d'une validation partielle (voire totale) du cursus effectué.

Parcours L2	Moyenne $\geq 10/20$	$8 \leq$ moyenne ≤ 10	Où s'adresser ?
<ul style="list-style-type: none"> • L2 mention Sciences de la Vie Parcours : - biochimie, biologie moléculaire et microbiologie - biologie cellulaire et physiologie - biologie des organismes, des populations et des écosystèmes • L2 mention Electronique, Energie électrique, Automatique Parcours : Ingénierie pour le soin et la santé • L2 mention Sciences de la Terre, Parcours : sciences de la terre et environnement 	Accès de droit (autorisation à retirer sur présentation de l'original des notes PACES + une copie)	Accès sur dossier	Bureau des Admissions de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI), bât 1R2 - RDC – porte 8 Tel : 05.61.55.60.10 fsi.admdf@univ-tlse3.fr
<ul style="list-style-type: none"> • L2 toutes mentions de Sciences et tout autre parcours que ceux mentionnés ci dessus 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	Bureau des Admissions de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI), bât 1R2 - RDC – porte 8 Tel : 05.61.55.60.10 fsi.admdf@univ-tlse3.fr
<ul style="list-style-type: none"> • L2 STAPS 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	Scolarité de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) Tel : 05.61.55.66.32

Accès sur dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier rubrique « s'inscrire » pavé « Information scolarité ».

Le dossier doit être constitué par le candidat et déposé à la faculté concernée. Il doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Les choix de réorientation du candidat
- Les relevés de notes des différentes parties des concours auxquels l'étudiant a participé
- La copie des notes obtenues au baccalauréat

Le dossier sera examiné par les équipes de formation des filières demandées.

Date limite de dépôt : 7 jours ouvrables après la publication des résultats aux concours